Cotisations centrales FMH pour 2007

Suite à une proposition spontanée issue de ses propres rangs (et non à une proposition du Comité central ou du président!) la Chambre médicale a pris, lors de sa séance extraordinaire des 14 et 15 décembre 2006, les décisions suivantes affectant le montant de la cotisation centrale 2007:

1. augmentation de Fr. 100.– de la cotisation de base FMH (échelonnée en fonction des catégories de membres), limitée à 2007 et destinée à compenser le déficit budgétaire;
2. crédit spécial de Fr. 25.– (échelonné en fonction des catégories de membres) pour la création d'une carte de professionnel de santé (CPS).

Les cotisations centrales 2007 se composent donc désormais* comme suit:

Catégorie de membres	Cotisation de base FMH (nouveau montant)*	Contribution spéciale HIN	Contribution spéciale Assistanat au cabinet	Contribution spéciale NewIndex	Contribution spéciale CPS*	Total
1 et 2	630.– (530.–+100.–)	35.–	25.–	45.–	25.–	760.–
3	315.– (265.–+50.–)	35.–	25.–	0.–	12.–	387.–
4	315.– (265.–+50.–)	0.–	25.–	0.–	12.–	352.–
5 et 6	157.– (132.–+25.–)	0.–	0.–	0.–	6.–	163.–

*Ces augmentations deviennent effectives à l'échéance du délai référendaire de 60 jours suivant la publication du procès-verbal de la Chambre médicale extraordinaire (art. 24, al. 2 des statuts de la FMH).